

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AOUT 2009

L'an deux mil neuf et le 27 Août à 18 Heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. BOURDIER, Maire.

Étaient présents : M. LECARPENTIER, Mme MIETTE, MM. MOTELAY, JURADO  
Adjoints : M. EUDIER, Mmes DESCHAMPS, LEBORGNE, MM. MOIREAU, LEMARCIS, PANEL, Mme GRZELCZYK, MM. JOMARD, EMO, Conseillers.

Absent excusé : M. ALLASSAN

A été nommé secrétaire : M. MOTELAY

**ADOPTION DE LA MODIFICATION DU PLU :** A la suite de l'enquête publique qui s'est déroulée du 2 juin au 2 juillet 2009, et à l'avis favorable du commissaire enquêteur assorti de 4 recommandations, la modification du plan local d'urbanisme est adoptée.

**COMMUNICATION DU CA 2008 DU SYNDICAT DU SCOT :** Le Conseil Municipal prend acte de la communication du compte administratif 2008 du Syndicat du Scot.

**CODAH/COMMUNICATION DU CA 2008 :** Le Conseil Municipal prend acte de la communication du compte administratif 2008.

**CODAH/PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2010/2015 :** Après avoir pris connaissance du projet du programme local de l'habitat, le Conseil Municipal décide de l'adopter sans observation.

**CODAH/DESIGNATION DES MEMBRES A LA CONFERENCE TOURISME ET SERVICES AUX COMMUNES :** Le Conseil Municipal désigne M. le Maire, M. Lecarpentier et Mme Miette pour siéger à cette nouvelle conférence.

**NUMERISATION DU PLU/CONVENTION AVEC LA DDEA :** Le Conseil Municipal donne son accord pour que le PLU soit numérisé afin de le rendre visible au format SIG (Système d'Informations Géographiques).

**RENOUVELLEMENT A FLORISAGE :** Le Conseil décide de renouveler l'adhésion pour 2009 moyennant une cotisation de 192,62 €.

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION CIFON :** Le Conseil décide d'attribuer une subvention de démarrage au club informatique de Fontenay (CIFON) d'une valeur de 1200 € pour l'acquisition de matériel.

**AVIS SUR LE PLAN REGIONAL DE LA QUALITE DE L'AIR (PRQA) :** Après avoir pris connaissance du document, le Conseil n'a pas d'information à formuler.

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN DE LA CLOCHE :** Le Conseil décide de renouveler le contrat avec la Ste BIARD ROY pour 4 ans à effet du 1<sup>er</sup> mai 2009.

## DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 :

Le budget est modifié de la façon suivante : création de deux opérations : « étude pour l'extension du groupe scolaire et « acquisition de panneaux et d'équipements de voirie » avec le financement suivant :

### Opération 031 - Acquisitions

Art. 2183 : Acquisition de matériel de bureau et informatique + 8 300 €

### Opération nouvelle 038 - Acquisition de panneaux et d'équipement de voirie

Art. 2188 : Autres immobilisations corporelles + 4 000 €

### Opération 036 - Ecole numérique

Art. 2183 : Matériel de bureau et informatique - 12 300 €

### Opération nouvelle 037 - Etude pour l'extension du Groupe scolaire

Art. 2313 : Constructions + 10 000 €

### Opération 026 - Equipements publics ZAC

Art. 2313 : Constructions - 10 000 €

BUDGET ANNEXE ZAC/SOUSCRIPTION D'EMPRUNT DE 1 000 000 € : L'acquisition de la parcelle de 15 Ha étant susceptible de se réaliser avant la fin de l'année, ce qui entraînerait le démarrage des travaux, il est prévu de souscrire un emprunt de 1 000 000 €. Il s'agit d'un prêt relais sur 4 ans, le versement de cet emprunt ne sera sollicité que si l'acquisition du terrain est confirmée. Le Conseil donne son accord pour souscrire un emprunt dans ces conditions.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION ET D'EQUIPEMENTS URBAINS : Le Conseil autorise M. le Maire à solliciter une subvention au titre des amendes de police pour un ensemble de matériel d'une valeur d'environ 3 500 €.

VENTE DE TERRAIN : Le Conseil autorise M. le Maire à procéder à une vente d'un terrain d'environ 35 m<sup>2</sup> par détachement de la parcelle de la Maison des Associations au prix de 10 € le m<sup>2</sup>, les frais annexes étant à la charge de l'acquéreur.